

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 18 Décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de ROQUESERIERE, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle municipale de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L-2121.7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BARRAU Stéphanie, CASTET Thierry, CORTYL Fabienne, FORNASIER Annie, ISSALY Christine, MARTIN Jean-Jacques, MASSOU Jacques, MICHEL Alexandre, SEGUR Grégory, VIE Myriam, ZAHND Lizandra.

## Etaient absents et excusés Madame et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD Véronique, GRILLOU Stéphane et ROCCHI Jérôme.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry CASTET, maire de la commune afin d'aborder les points suivants :

- Délibération : Installation de climatiseurs dans l'école → **AJOURNEE**
- Délibération : Rénovation des façades de la maison des associations.
- Délibération : Installation de rideaux occultants dans la salle de motricité de l'école Marthe Tricoire.
- Délibération : Choix du prestataire pour les copieurs de l'école et de la mairie.
- Délibération : Projet d'échange de terrains dans le cadre du GR46.
- Délibération : Modification de la délibération N°2020/10-2 : Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité.

Par la suite, les questions diverses suivantes ont été discutées :

- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.
- Mise à jour du « livret d'accueil » distribué aux nouveaux arrivants.
- Mise à jour de la liste pour le service minimum de l'école en cas de grève.
- Avancée du dossier « participation citoyenne ».

Le compte rendu du Conseil Municipal, en date du 23 Novembre 2020, a été approuvé à l'unanimité.

## LES DELIBERATIONS

### ***Installation de climatiseurs dans l'école → AJOURNEE.***

Monsieur SEGUR Gregory, 1<sup>er</sup> adjoint, annonce aux membres du conseil municipal qu'il convient de statuer sur l'installation ou non de climatiseurs au sein de l'école.

Il rappelle qu'il est possible d'installer l'air conditionné indépendamment dans chaque salle ou dans l'ensemble de l'école, il présente les 3 devis reçus :

E6TEM			VISELEC			TUZINI
Classe 1 et 2	Salle Motricité	Ensemble	Classe 1 et 2	Salle Motricité	Ensemble	Ensemble
16 412.54 €	6 980.21 €	23 382.75 €	12 245.78 €	6 021.34 €	18 267.12 €	22 609.50 €

Il ajoute que la climatisation serait utilisée de mai à juin et que l'école pourrait bénéficier du chauffage en cas de panne de la chaufferie et courant septembre/octobre, avant la mise en service de celle-ci.

Monsieur le Maire précise que l'installation de groupes de climatisation n'est pas éligible à subvention néanmoins la trésorerie de la commune peut supporter cette charge financière.

Les membres du conseil municipal souhaitent un complément d'information afin de statuer sur cette installation.

Monsieur le Maire propose donc d'ajourner la délibération et d'effectuer des relevés de température.

A l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent d'ajourner le vote de cette délibération.

### ***Rénovation des façades de la maison des associations***

Monsieur SEGUR Gregory, 1<sup>er</sup> adjoint, annonce aux membres du conseil municipal qu'il convient de rénover les façades de la maison des associations, étant donné la détérioration de celles-ci. Il présente au conseil municipal, les devis reçus et propose : la rénovation de la façade principale et de la façade sud, pour un montant estimatif de 52 041.82 € HT comprenant la réfection des murs : 38 645 € HT et des volets : 13 396.82 € HT.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

**D'ADOPTER** le projet de rénovation des deux façades de la maison des associations ;

**D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous documents comptables concernant la rénovation des deux façades de la maison des associations ;

**D'ETABLIR** une demande de subvention auprès des organismes d'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;

**DE PREVOIR** au budget de l'année 2021, la somme afférente à la rénovation des façades de la maison des associations.

### ***Installation de rideaux occultants dans la salle de motricité de l'école Marthe Tricoire***

Monsieur SEGUR Gregory, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au conseil municipal, le devis de l'entreprise ESPACE STORES pour l'installation de rideaux occultants dans la salle de motricité. Le montant du seul devis reçu à ce jour est de 4 182,30 € HT.

Il rappelle que la salle de motricité va devenir le dortoir pour les petite et moyenne sections.

Monsieur le maire suite à l'exposé de Monsieur SEGUR, précise aux membres du conseil municipal, la possibilité de demander une subvention auprès du conseil départemental.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

**D'APPROUVER** le devis de l'entreprise ESPACES STORES pour un montant de 4 182.30 € HT ;

**D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer le devis correspondant ;

**DE PREVOIR** au budget de l'année 2021, la somme afférente à l'installation des rideaux occultants ;

**D'ETABLIR** une demande de subvention auprès du conseil départemental.

### ***Choix du prestataire pour les copieurs de l'école et de la mairie.***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la résiliation de contrat avec le prestataire VELA, il convient de choisir un nouveau fournisseur pour les copieurs de l'école et de la mairie.

La recherche auprès de trois fournisseurs nous a permis de faire diminuer de moitié les coûts d'impression des copies.

De plus, nous avons demandé aux différents fournisseurs la possibilité de rajouter un module de finition afin d'économiser sur les coûts d'imprimerie concernant le Flash Infos.

L'un des prestataires consultés l'entreprise SEIREB propose la copie en noir et blanc à 0.0039 €, la copie couleur à 0.039 € et la possibilité d'imprimer les « Flashs Infos » et autres livrets grâce à l'installation d'un module de finition.

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**D'AUTORISER** Monsieur le maire à conclure avec l'entreprise SEIREB, située 5 Rue d'Ariane 31240 L'Union, pour la location des deux copieurs ainsi que leur maintenance.

**D'INSCRIRE** au budget les frais correspondants à la location et à la maintenance des photocopieurs.

### ***Projet d'échange de terrains dans le cadre du GR46.***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la portion du Chemin de Saint Jacques de Compostelle qui se trouve sur le territoire communal a été inscrite au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et que sa réhabilitation est aujourd'hui bien avancée.

Cependant un tronçon du Chemin de Saint Jacques de Compostelle est actuellement occupé par une terre cultivée.

Monsieur le Maire propose de déplacer ce tronçon vers la bordure de parcelle appartenant au propriétaire concerné en procédant à un échange de terrains.

**Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mandater un géomètre afin d'établir les relevés nécessaires à la délimitation des terrains concernés et à régler la dépense correspondante jusqu'à concurrence de 1 000 Euros TTC.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment lors de la signature des actes notariaux.

### ***Modification de la délibération N°2020/10-2 : Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité.***

Pour rappel, lors du vote en date du 1<sup>er</sup> Octobre 2020, le conseil municipal à l'unanimité a décidé de recruter un agent contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures, pour une période de 8 mois allant du 01/11/2020 au 30/06/2021 inclus.

Au vu des différents retours et entretiens d'embauche effectués, Monsieur le Maire annonce la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de service ainsi que la période liée à l'accroissement temporaire d'activité.

Il propose de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 23 Heures.

Concernant la période liée au besoin d'accroissement d'activité, celle-ci sera de 6 mois, allant du 04/01/2020 au 04/07/2020.

**Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ces modifications.**

### **QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :**

***Plan communal de sauvegarde.***

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil du travail effectué pour mettre à jour le plan communal de sauvegarde. Pour rappel, le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle de la commune dans le but de planifier les actions des acteurs communaux en charge de la gestion du risque. Il a aussi pour objectif d'organiser l'information préventive et la protection de la population. Ce document recense l'ensemble des risques potentiels que pourrait subir la commune et prévoit les directives nécessaires pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population au regard des risques.

Un exemplaire de ce nouveau rapport a été adressé à la préfecture.

### ***Information du conseil au sujet de la mise à jour du livret d'accueil.***

Ce dernier est destiné aux nouveaux arrivants. Il vient d'être mis à jour suite au changement de conseil municipal. Son objectif est de présenter la commune, de faire connaître le personnel communal et son conseil municipal, de délivrer des informations pratiques et de présenter les différents services et associations présents sur la commune.

### ***Mise à jour de la liste pour le service minimum de l'école en cas de grève.***

La loi sur le service minimum d'accueil dans les établissements scolaires impose la mise en place d'un service d'accueil dès lors qu'il y a plus de 25 % d'enseignants en grève dans l'école. Dès lors que ce seuil est dépassé, la commune est dans l'obligation d'assurer un service minimum d'accueil. Le maire doit établir une liste des personnes bénévoles chargées d'accueillir les enfants à l'école ou dans d'autres locaux de la commune.

### ***Avancée du dossier Participation Citoyenne « Devenir acteur de sa sécurité »***

Monsieur le maire retrace l'historique du dossier initié en octobre 2019, suite à la réunion publique de présentation. Une liste de référents et une convention ont été adressées aux autorités compétentes en janvier 2020.

Le 9 septembre 2020, le maire évoquait ce dossier et le retard pris dans sa mise en œuvre avec le capitaine de gendarmerie, présent lors de la réunion publique. Celui-ci confirmait que la convention était en attente de signature par le préfet et le général de gendarmerie. Courant octobre 2020, une première entrevue entre la mairie et 2 référents (Messieurs Haizoum et Marty) a permis de pointer un maillage insuffisant en termes de représentation. Plusieurs actions de sensibilisation ont été envisagées et seront initiées dès le retour de la convention approuvée par la préfecture. Par ailleurs, il a été convenu l'acquisition de panneaux et la volonté de rendre opérationnel ce dispositif dès le début 2021. Monsieur le maire indique enfin ses interventions auprès de la préfecture, dont la dernière mi-décembre, pour finaliser rapidement ce dossier.

La séance est levée à 22h10.